

cerfa

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2019

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

N° 11084\*20

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

DISTRI CASH - SIREN : 831655568

\*\*\*\* LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE \*\*\*\*  
\*\*\*\* SUR TELEDEC.FR \*\*\*\*

Adresse du siège social:

27 BOULEVARD CHARLES MORETTI

Ancienne adresse en cas de changement:

13014 MARSEILLE 14

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

## B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense,	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	116 074	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2085)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Visiteur conventionné :

## Identité du déclarant:

Date: 03/05/2019 Lieu: MARSEILLE 14

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : EL MAHDI AZEDINE

Qualité du déclarant : GERANT

<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>						N° 2065 bis-SD 2019	
<b>ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065</b>						ADAPTE A LA TELDEDCLARATION PAR TELEDEC.FR	
<input type="checkbox"/> Si déposé néant, cochez la case :							
<b>H   REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres		<i>b</i>	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				<i>e</i>			
				<i>f</i>			
				<i>g</i>			
				<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>			
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<i>Total (a à h)</i>			
<b>I   REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI):  * SART, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		1	2	3	4	Montant des sommes versées:	
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement
MIR	MME	500	2018				
18 BOULEVARD RAIMBALDI							
06000	NICE						
EL MAHDI	M						
48 AVENUE FOURNACLE LA MARIE							
BAT E16							
13013	MARSEILLE						
<b>J   DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS							
<b>K   CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(7)</sup>				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

Désignation de l'entreprise DISTRI CASH - SIREN : 831655568				Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois <sup>a</sup> 12				Durée de l'exercice précédent <sup>a</sup> 5	
				Exercice N clos le 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial <sup>b</sup> Autres <sup>c</sup>	010 014	012 016		
Immobilisations corporelles <sup>d</sup>		028	24 024 030	7 637 16 387	
Immobilisations financières <sup>e</sup> (1)		040	042		
Total I (5)		044	24 024 048	7 637 16 387	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production <sup>f</sup>		050	052		
Marchandises <sup>g</sup>		060	281 302 062	281 302	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Crédances (2)	Clients et comptes rattachés <sup>h</sup> Autres <sup>i</sup> (3)	068 072	152 361 32 841 070 074	152 361 32 841	
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	51 929 086	51 929	
Charges constatées d'avance <sup>j</sup>		092	094		
Total II		096	518 433 098	518 433	
	Total général (I + II)	110	542 457 112	7 637 534 820	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel <sup>k</sup>			120 30 000	
Écarts de réévaluation				124	
Réserve légale				126 3 000	
Réserves réglementées <sup>l</sup>				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <sup>m</sup> )		131		132	
Report à nouveau				134 50 453	
Résultat de l'exercice				136 116 074	
Provisions réglementées				140	
	Total I			142 199 527	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTS (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>n</sup>				166 329 457	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	1 183 172	5 836	
Produits constatés d'avance				174	
	Total III			176 335 293	
	Total général (I + II + III)			180 534 820	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice <sup>o</sup>	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice <sup>p</sup>	184	

<sup>a</sup> Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019  
AIDEZ TOUJOURS LA DECLARATION  
DU TULLIECER

Formulaire obligatoire Article 302 <i>séries</i> A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise	<b>DISTRICASH - SIREN : 831655568</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>							Exercice clos le <b>31/12/2018</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	<b>1 230 908</b>		
	Production vendue		Biens	215		214			
			Services *	217		218	<b>7 681</b>		
	Production stockée *	<b>( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )</b>				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230			
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	<b>1 238 589</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	<b>986 225</b>		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	<b>-21 846</b>		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :		dont crédit bail :			242	<b>107 753</b>		
			- mobilier ; ..... - immobilier ; .....						
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAF *	243		244	<b>6 812</b>		
	Rémunérations du personnel *					250	<b>28 800</b>		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	<b>9 216</b>		
	Dotations aux amortissements *					254	<b>5 555</b>		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	<b>1 122 515</b>		
<b>I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	<b>116 074</b>		
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294			
	Produits exceptionnels (IV)					296			
	Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	348					
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
<b>2 – BENEFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	<b>116 074</b>		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	<b>116 074</b>	314			
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 394 CGD) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotés-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330			
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 seconde D) )	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i> ) 986		ZEU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies A</i> ) 987	<b>116 074</b>		342	<b>116 074</b>		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i> ) 981		JEI (44. <i>sexties A</i> ) 989						
	ZRD (44. <i>terdecies</i> ) 127		ZRR (44. <i>quindecies</i> ) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i> ) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i> ) 990						
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i> ) 315		Investissements outre-mer 344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. <i>sexdiges</i> )					992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346			350			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> )					655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>						352	<b>0</b>		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						370	<b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : DISTRI CASH - SIREN : 831655568

Néant

Formulaire obligatoire article 302-Sepies A bas du Code général des impôts												Néant <input type="checkbox"/>
Désignation de l'entreprise : DISTRI CASH - STREN : 831655568												
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*	
	ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		400			
		Autres	410		412		414		416			
		Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	15 000	442		444		446		15 000	
		Installations générales, aménagements divers	450	849	452		454		456		849	
		Matériel de transport	460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles	470	8 175	472		474		476		8 175	
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	24 024	492		494		496		24 024		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations/diminutions de l'exercice		Diminutions/amortissements affectifs aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
		Terrains	510		512		514		516			
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 515	532		3 750	534	536		5 265	
		Installations générales, aménagements divers	540	62	542		170	544	546		232	
		Matériel de transport	550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles	560	505	562		1 635	564	566		2 140	
		TOTAL	570	2 082	572		5 555	574	576		7 637	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 16 % pour les entreprises à PRO)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values							
	1	2	3	4	Court terme*	5	Long terme					
	1	2	3	4			19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589				
Plus-values taxable à 19 % <sup>10</sup>				579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>tertio</i> ).												
TOTAL				596		585	597	599				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2035-NOT.

(3) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : DISTRI CASH - SIREN : 831655568

Néant \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2
Constructions	720	725	3
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5
Matériel de transport	750	755	6
Autres immobilisations corporelles	760	765	7
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B-SD 780

**II DÉFICITS REPORTABLES****III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélevements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: DISTRI CASH - SIREN : 831655568

Néant □\*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

## DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel \* :

Dont apprentis	376	1
Dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE	861	

## I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 238 589
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>1 238 589</b>

## II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>

Achats	121	986 225
Variation négative des stocks	145	-21 846
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	62 753
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>1 027 132</b>

## IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 211 457

## V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 211 457

## Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020   x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022   1 238 589
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	023   026
Période de référence	024   01/01/2018   160   31/12/2018
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : DISTRI CASH - SIREN : 831655568

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MME Nom complet : MIR SIHAME

Nom marital : \_\_\_\_\_ % de détention : 50 Nb de parts ou actions : 500

Naissance : Date : 16/10/1978 N° Département : 68 Commune : MULHOUSE Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : 18 BOULEVARD RAIMBALDI

06000 NICE

Titre (2) : M Nom complet : EL MAHDI AZEDINE

Nom marital : \_\_\_\_\_ % de détention : 50 Nb de parts ou actions : 500

Naissance : Date : 06/08/1986 N° Département : 2B Commune : BASTIA Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : 48 AVENUE FOURNACLE LA MARIE

13013 MARSEILLE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOE

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : DISTRI CASH - SIREN : 831655568

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOE.

Formulaire obligatoire

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : DISTRI CASH	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 831655568 PME au sens communautaire <input type="checkbox"/> Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination et adresse

SIREN

**I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)****CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 2 x 9 %<sup>2</sup>] + [[ligne 3 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 4 x 9 %<sup>2</sup>]] x 10/90 + ligne 5)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	

## II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
--	--

### CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
---	--

### Crédit d'impôt en faveur de la recherche

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

## III – CAS PARTICULIERS

### CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N


### CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS
